

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

L'an deux mille dix-sept et le 22 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 15 février, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

Etaient absents excusés avant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN).

Etait absent excusé :

DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/24

Objet : Syndicat Mixte des Transports en Commun : Consultation des Personnes Publiques Associés dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés.

1ere partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC / TISSEO

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV. 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchés : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV. 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte-déplacements à programmer

Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de L'Union

En sa qualité de personne publique associée, la commune de L'Union doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

A) La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans :

1. Ce plan doit permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage.

B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro :

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaine et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025.

Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP :** La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière :** Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs :** Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (Versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités, et notamment de Toulouse Métropole, et une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV. 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.

4. **Un projet qui peut être phasé** : Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau – Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers / Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège.

Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet** : Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité** : Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

C) Les demandes spécifiques à notre Commune

1. **La ville de L'Union se caractérise par l'existence sur son territoire du seul péage intra urbain de l'agglomération.**

Le Conseil Municipal souhaite la suppression de ce péage et rappelle les prises de position en ce sens du Conseil Métropolitain et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal demande que des études d'impact soient menées sur la suppression de ce péage et ses conséquences. La suppression du petit péage de L'Union est une condition nécessaire pour une plus grande fluidité des déplacements dans cette zone et pour un développement économique non contraint de la zone de Montredon-Gramont.

2. **Réaliser avant la fin du mandat 2014 / 2020 la requalification du chemin de la violette et son interconnexion avec le BUN, prolongé dans un délai court jusqu'au parking relais de Launaguet : Parking de rabattement BUN.**
3. **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun.**
4. **Linéo 9 :**
 - o Réaménagement de la traversée de l'Hers et de la rocade (élargissement de l'existant avec création de voies réservées aux transports en commun afin d'en assurer la ponctualité ou construction d'un nouveau pont).

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le

ID : 031-2434055-2017-24-DE

24 FEV 2017

- Prolonger le Linéo 9 jusqu'à Castelmauou dès 2021/2022, avec, sur L'Union, la desserte de la nouvelle centralité, sur Saint-Jean, l'accès à la Maison de l'Emploi et à la CPAM, et la libération du parking provisoire de rabattement de 130 places à la Grande HALLE de notre Commune.
- Profiter de la réalisation du Linéo et de sa prolongation souhaitée vers Saint Jean pour aménager les trottoirs et pistes cyclables entre les trois villes.
- Renforcer l'attractivité du Linéo 9 : Franchissement de Gabardie et liaison vers les terminus du Lineo 9.

5. Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier.
- Mettre en œuvre le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : Identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuités et d'un « itinéraire Métro ».

6. Développer les liaisons, réaménager, sécuriser :

- Intégrer les recommandations de l'étude de Toulouse Métropole relative au plan local de déplacement de notre commune
- Améliorer la desserte interne à L'Union et connexion avec les lignes structurantes
- Aménager la voirie allant de Saint-Jean jusqu'au Pont de l'Hers, sur toute la traversée de L'Union
- Etudier l'aménagement et la sécurisation de la route métropolitaine (ex D59) reliant Launaguet à L'Union.
- Améliorer la liaison L'Union-Balma tous modes de déplacements et développer les modes doux avec en particulier la requalification de la route de Lavour à court terme.
- Renforcer les liaisons vers le cœur de la Métropole : Liaison L'Union / Borderouge via la violette.
- Réaménager et sécuriser le carrefour 888/Bessières/Mont -Louis.
- Aménager les accès à la passerelle sur la Sausse.


Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le 
ID : 93121300E64019170224-2017_24-DE

24 FEV. 2017

Article 1

A l'unanimité moins 6 abstentions et 2 élus n'ayant pas participé au vote :

- D'émettre un avis favorable au projet présenté assorti des réserves citées dans la délibération.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

- Transmis le

24 FEV. 2017

- Affiché le

24 FEV. 2017

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

